

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2025

PROTÉGER LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DU NETTOYAGE EN
GARANTISSANT DES HORAIRES DE JOUR - (N° 770)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS26

présenté par
Mme Taillé-Polian, rapporteure

à l'amendement n° AS|14 de Mme Legrain

ARTICLE UNIQUE

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« du sous-traitant. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.